

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES (le 6 mai 1964) ENTRE LE GOUVERNEMENT CANADIEN ET LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONSTITUANT UN ACCORD SUR LES SATELLITES INTERNATIONAUX POUR L'ÉTUDE DE L'IONOSPHERE (ISIS) (AVEC MÉMOIRE D'ENTENTE).

I

L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Canada au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Ottawa, le 6 mai 1964.

N° 324

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de me référer aux entretiens qui ont eu lieu entre les représentants de la National Aeronautics and Space Administration (Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace) des États-Unis et ceux du Conseil canadien de recherches pour la défense à la suite de propositions envisageant un programme conjoint de recherches par satellites sur l'ionosphère. Ce programme conjoint aurait pour but de mener des études complètes sur l'ionosphère en partant du premier minimum jusqu'au maximum suivant du cycle solaire actuel, et de mettre à la libre disposition du monde scientifique les données d'intérêt scientifique qui en résulteraient.

Le programme convenu et les dispositions relatives à son exécution sont incorporés dans le Mémoire d'entente annexé à la présente et que l'Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace des États-Unis et le Conseil canadien de recherches pour la défense ont signé le 23 décembre 1963. Le Mémoire d'entente a reçu l'approbation du Gouvernement des États-Unis d'Amérique. Il est entendu que la participation des États-Unis à ce programme et son orientation relèveront de l'Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace des États-Unis et que la participation du Canada et son orientation relèveront du Conseil canadien de recherches pour la défense.

Si le Gouvernement canadien agréé ce qui précède, j'ai l'honneur de vous proposer que la présente Note, le Mémoire d'entente ci-joint et votre réponse constituent entre nos deux Gouvernements un accord de collaboration à un programme conjoint de recherches par satellites sur l'ionosphère, qui entrera en vigueur à la date de votre réponse. Cet Accord pourra être dénoncé avant 1970 par entente entre les deux gouvernements, et ultérieurement par préavis de six mois de l'un ou l'autre gouvernement.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

W. W. BUTTERWORTH

Pièce jointe:

Mémoire d'entente

L'honorable Paul Martin

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Ottawa